



# Note de présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2026

*L'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel...).

- la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture. Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles sont équilibrées.

Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement du capital de la dette et financer les nouveaux investissements de la collectivité.

Située au nord du département de la Haute-Garonne, Ondes est une commune de 925 habitants (données INSEE population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

Elle dispose d'un budget principal et n'a pas de budget annexe.

Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de maîtriser la fiscalité directe locale, sans augmentation des taux d'imposition ;

- de mobiliser des subventions auprès d'organismes financeurs chaque fois que cela est possible.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025.

## Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 960 377.97€ dont 924 392.97€ de virement à la section d'investissement. Ces dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses Fonctionnement	BP 2025	BP 2026	% Variation
011 – Charges à caractère général	292 600.00 €	304 000.00 €	3.9
012 – Charges de personnel et frais assimilés	337 825.00 €	320 075.00 €	-5.25
65 – Autres charges de gestion courante	143 935.00 €	344 510.00 €	139.35
66 – Charges financières	3 500.00 €	3 000.00 €	-14.29
67 – Charges spécifiques	400.00 €	400.00€	0
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	15 000.00 €	10 000.00 €	-33.33
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>793 260.00 €</b>	<b>981 985.00 €</b>	<b>23.79</b>
042 – Opérations ordre transfert entre sections	50 000.00 €	54 000.00 €	8
023 – Virement à la section d'investissement	1 214 799.23 €	924 392.97 €	-23.79
<b>Total Opérations d'Ordre</b>	<b>1 264 799.23 €</b>	<b>978 392.97 €</b>	<b>-22.64</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>2 058 059.23 €</b>	<b>1 960 377.97 €</b>	<b>-4.75</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont principalement : les énergies utilisées (eau, électricité, chauffage et carburant), les fournitures de petit équipement, administratives et diverses, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les fournitures et travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune et les primes d'assurance.

Chapitre 012 : Les charges de personnel

Les dépenses incluent les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et la prévoyance santé. Elles tiennent compte de l'évolution de carrière des agents.

La commune compte à ce jour 6 agents permanents et 3 contractuels.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus (ces indemnités ont été revalorisées par la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local); les subventions de fonctionnement aux associations et les autres contributions. Ce chapitre présente une augmentation de 139.35%. La commune doit verser des contributions au SDEHG (22 750€ pour le solde des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication de la Rue de la Poste et la Route de Castelnau, 3 730€ pour la création d'un coffret prises au kiosque) et au SMEA (210 000€ pour le remboursement des travaux de réseau pluvial sur la Rue de la Poste et la Route de Castelnau).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

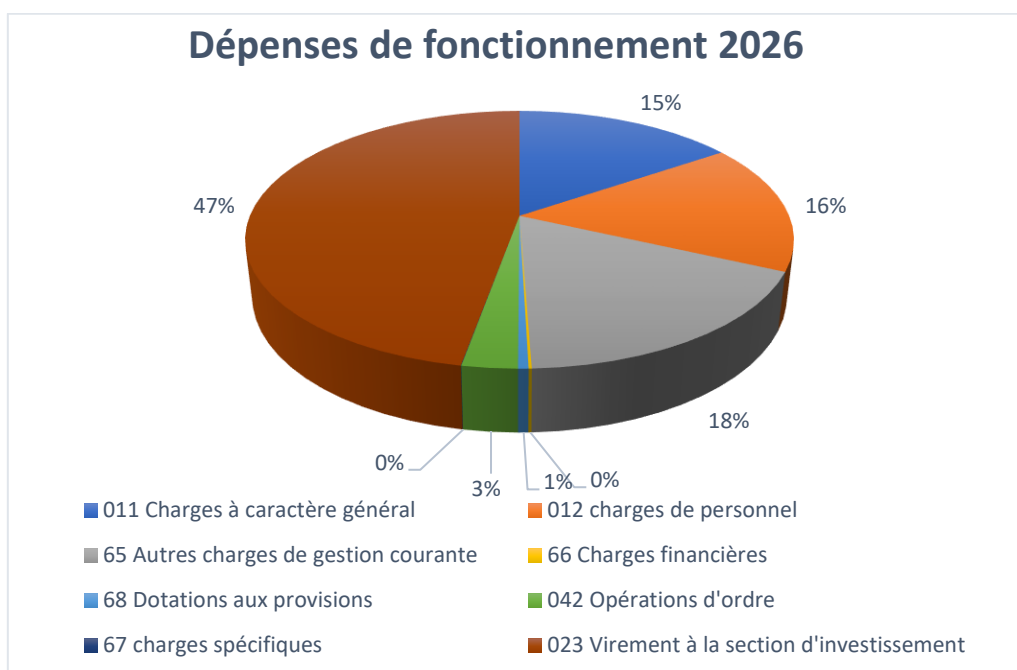
Chapitres 67 : Ce chapitre regroupe des charges exceptionnelles.

Chapitre 68 : Ce chapitre concerne les provisions destinées à couvrir des risques (contentieux).

Chapitre 042 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaires, notamment l'amortissement des biens immobilisés de la commune.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement.

## Dépenses de fonctionnement 2026



Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 960 377.97€ dont 669 545€ en recettes réelles et 1 290 832.97€ de résultat de fonctionnement reporté.

Recettes Fonctionnement	BP 2025	BP 2026	% Variation
013 – Atténuations de charges	150.00 €	1 000.00 €	566.67
70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	50 540.00 €	53 445.00 €	5.75
73 – Impôts et taxes	219 900.00 €	217 800.00 €	-0.95
731 – Fiscalité locale	268 200.00 €	273 300.00 €	1.9
74 – Dotations et participations	89 500.00 €	103 000.00 €	15.08
75 – Autres produits de gestion courante	22 000.00 €	21 000.00 €	-4.55
76 – Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0
77 – Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0
78 - Reprises amort. , dépréciations, provisions	0.00 €	0.00 €	0
<b>Total recettes réelles</b>	<b>650 290.00 €</b>	<b>669 545.00 €</b>	<b>2.96</b>
042 – Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00€	0
<b>Total Opérations d'Ordre</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00€</b>	<b>0</b>
002 – Excédent de fonctionnement reporté	<b>1 407 769.23 €</b>	<b>1 290 832.97 €</b>	<b>-8.31</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>2 058 059.23 €</b>	<b>1 960 377.97 €</b>	<b>-4.75</b>

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations suite aux arrêts maladie et accidents de travail des agents contractuels.

Chapitre 70 : Il regroupe les recettes perçues par la facturation des temps périscolaires (cantine, garderie, TAP), les concessions dans le cimetière, l'indemnité de l'Agence Postale communale.

Chapitre 73/731 : Il s'agit principalement de la fiscalité locale, des attributions de compensation de la Communauté de Communes et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Pour neutraliser les effets de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les habitations principales, les communes sont compensées fiscalement depuis 2021 par le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le nouveau taux communal s'est donc établi à 39.80 % en 2021 (21.90 % taux du Département + 17.90 % du taux communal).

Afin que le supplément de la taxe foncière reçu corresponde avec le montant de la perte de la taxe d'habitation, les recettes de la TFPB sont modulées, chaque année, à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

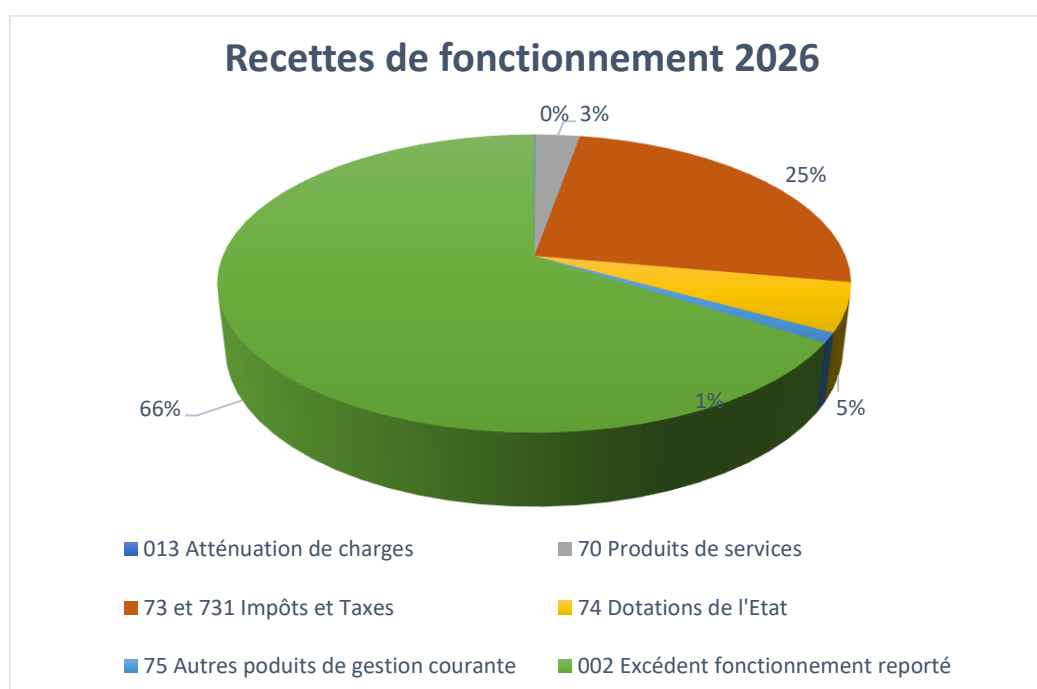
Depuis 2023, la commune peut de nouveau faire varier le taux de la taxe d'habitation applicable sur les résidences secondaires.

Les taux des taxes directes locales de la commune n'ont pas évolué depuis 2019.

Il est précisé que les taux d'imposition s'appliquent sur des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat, revalorisées automatiquement chaque année en fonction de l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH). Les bases progresseront de 0.8% en 2026.

Chapitre 74 : Il s'agit essentiellement des dotations de l'Etat et des subventions perçues pour le fonctionnement des services. Les dotations sont en légère augmentation. Le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires disparaît à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Chapitre 75 : Ce chapitre retrace principalement l'encaissement des locations immobilières (baux communaux et locations de salles municipales) et les autres produits de gestion courante : Remboursement de rémunérations suite aux arrêts maladie et accidents de travail des agents CNRACL, remboursement des sinistres et les ventes.



### Section d'investissement

Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 161 667.20€. Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses Investissement	BP 2025 + RAR	BP 2026 + RAR	% Variation
20 – Immobilisations incorporelles	23 070.00 €	15 500.00 €	-32.81
204 – Subventions d'équipement versées	123 389.00 €	150 138.34 €	21.68
21 – Immobilisations corporelles	323 165.03 €	479 286.10 €	48.31
Opérations d'équipement	694 146.29 €	129 483.21 €	-81.35
10 – Dotations, fonds divers et réserves	50 413.60 €	50 413.60 €	0
16 – Emprunts et dettes assimilées	44 540.00 €	44 640.00 €	0.22
001 – Déficit d'investissement N-1	387 057.48 €	240 205.95 €	-37.94
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 645 781.40 €</b>	<b>1 109 667.20 €</b>	<b>-32.58</b>
040 – Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0
041 – Opérations patrimoniales	126 680.00 €	52 000.00 €	
<b>Total Opérations d'Ordre</b>	<b>126 680.00 €</b>	<b>52 000.00 €</b>	<b>-58.95</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>1 772 461.40 €</b>	<b>1 161 667.20 €</b>	<b>-34.46</b>

Chapitre 20 : Il s'agit des frais d'études réalisés par la collectivité.

#### Chapitre 204 :

- Crédits de reports de 69 438.34€ : fonds de concours à verser à la CCHT pour la création des trottoirs Rue de la Poste et Route de Castelnau
- ~75 000€ à verser au SDEHG : Enfouissement aérien Rue de la Poste et Route de Castelnau et reliquat rénovation EP village
- 5 695€ Attribution de compensation d'investissement à verser à la CCHT

Chapitre 21 : Ce chapitre regroupe les acquisitions de terrains, de leur aménagement ainsi que les constructions et les équipements réalisés par la collectivité.

Principaux investissements 2026 :

- Réalisation du Skate-park (RAR)
- Extension du cimetière
- Préau entre l'école et la cantine (RAR)
- Acquisition de matériel pour les services techniques
- Caméra de surveillance (RAR)

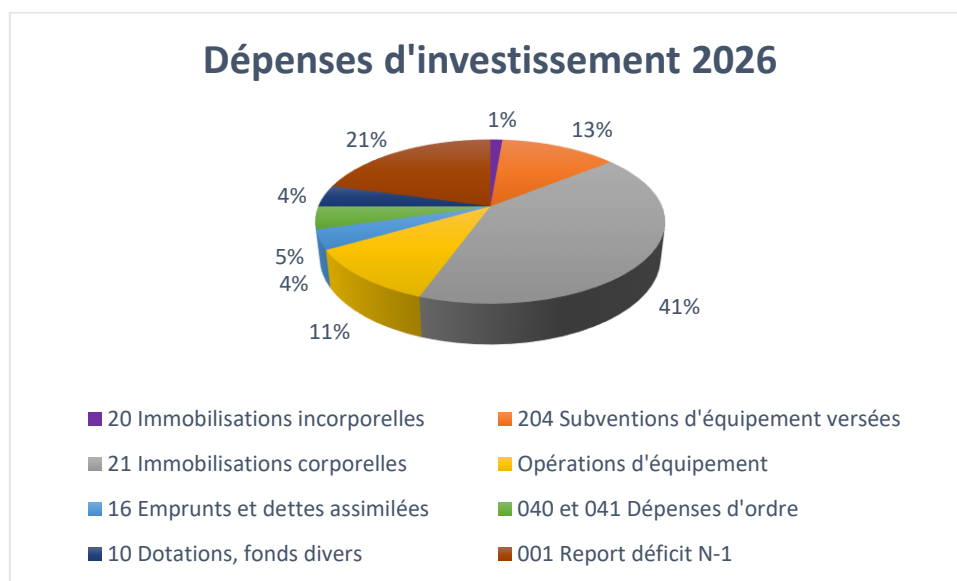
#### Opération d'équipement :

- Fin de mise en accessibilité du restaurant scolaire
- Réaménagement d'une partie des locaux scolaires pour créer une infirmerie et des sanitaires enfants PMR accessibles depuis la cour.
- Etude pour la mise en accessibilité de la bibliothèque

Chapitre 10 : Remboursement de Taxe d'Aménagement pour des projets non réalisés

Chapitre 16 : Il s'agit des emprunts et dettes remboursés par la collectivité (Vestiaires, Mairie et Contournement).

Chapitres 040 et 041 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaires.



**Les recettes prévisionnelles en section d'investissement s'établissent à 1 652 606.57€. Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :**

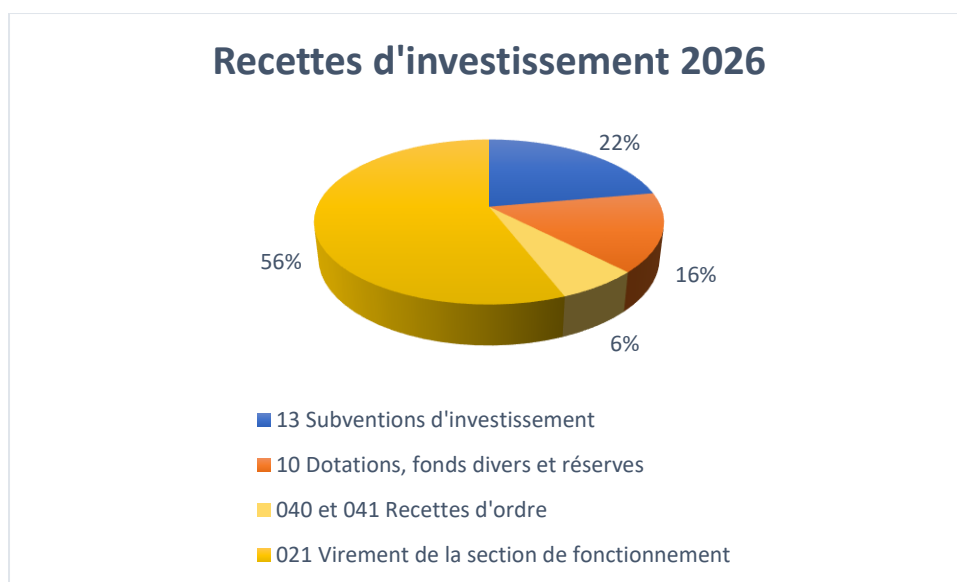
Recettes Investissement	BP 2025 + RAR	BP 2026 + RAR	% Variation
13 – Subventions d'investissement	593 389.42 €	367 148.47 €	-38.13
10 – Dotations, fonds divers et réserves	114 888.38 €	255 065.13 €	122.01
<b>Total recettes réelles</b>	<b>708 277.80 €</b>	<b>622 213.60 €</b>	<b>-12.15</b>
021 – Virement de la section de fonct	1 214 799.23 €	924 392.97 €	-23.91
040 – Opérations ordre transfert entre sections	50 000.00 €	54 000.00 €	8
041 – Opérations patrimoniales	126 680.00 €	52 000.00 €	-58.95
<b>Total Opérations d'Ordre</b>	<b>1 391 479.23 €</b>	<b>1 030 392.97 €</b>	<b>-25.95</b>
<b>Total recettes investissement</b>	<b>2 099 757.03 €</b>	<b>1 652 606.57 €</b>	<b>-21.30</b>

Chapitre 13 : Il s'agit des subventions accordées à la collectivité pour l'aider dans ses investissements.

- Vidéoprotection : Etat
- Mobilier bibliothèque : Conseil Départemental 31
- Skate-park : Conseil Départemental 31 et Agence Nationale du Sport
- Mobilier école : Conseil Départemental 31
- Restaurant scolaire : RAR Etat
- Réhabilitation de la salle de la Buchère et de l'école : Etat et Conseil Départemental 31

Chapitre 10 : Il s'agit des recettes financières propres à la collectivité (réserve de la collectivité et récupération du fonds de compensation de la TVA des investissements réalisés)

Chapitres 040 et 041 : cela concerne les opérations d'ordre budgétaires.



## ENDETTEMENT

**3 emprunts :** Réhabilitation de la Mairie  
Vestiaires Municipaux  
Fonds de concours pour le contournement

Amortissement 2026	43 050.05€
<u>Intérêts 2026</u>	<u>2 245.61€</u>
<b>Total 2026</b>	<b>45 295.66€</b>

Capital restant dû au 01/01/2026	363 232.97€
Nombre d'habitants au 01/01/2026	925 habitants
<b>Ratio dette/habitant au 01/01/2026</b>	<b>392.68€</b>

## CONCLUSION

**La section de fonctionnement est votée en équilibre et celle d'investissement en suréquilibre.**